

# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mai 2019

---

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CD2928

présenté par  
M. Fugit, rapporteur

-----

### ARTICLE 23

À l'alinéa 45, substituer aux mots :

« à compter du »

le mot :

« le ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.